

Image not found or type unknown



Suspension sans en avoir pris connaissance

Par **Mans93**, le **06/05/2020** à **19:26**

Bonjour madame, monsieur

Je vous envoie ce mail dans cadre d'un objet que je considère pour ma part est un abus de la caf de l'Hérault.

J'ai été victime d'une suspension sans en avoir été averti à l'avance, et du jour au lendemain je me suis retrouvé sans revenu de solidarité active.

En appelant la caf j'ai pris connaissance d'un document qui est le refus D'ASS que je devais fournir, sans courrier ni notification sur mon compte caf évidemment je n'est pas pu mis prendre à l'avance pour les démarches.

Je pensais qu'après le refus ass fourni j'allais être indemnisé de ces mois suspendu abusivement de mon point de vu toujours.

La caf ne veux rien savoir au point où on me raccroche au nez.

Voilà, j'espère que vous aurez ce mail pour pouvoir connaître mes droits au vu de cette situation.

Merci cordialement

Par **Visiteur**, le **06/05/2020** à **19:36**

Bjr@vous,

Désolée de ne pouvoir m'attarder davantage..

Ce dossier peut vous aider...<https://www.aide-sociale.fr/reclamation-caf/>

Par **youris**, le **06/05/2020** à **20:38**

bonjour,

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

doit-on comprendre que vous n'avez jamais reçu ce courrier de la caf malgré que votre adresse soit correcte ?

Salutations

Par **Mans93**, le **06/05/2020** à **20:41**

Bonjour

Oui en effet je n'est reçu aucun courrier ni notification,

Je leur demande le médiateur au téléphone c'est bien sa ?

Merci pour votre retour rapide

Par **youris**, le **07/05/2020** à **09:02**

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20841>